

AVIS DE DIFFUSION

Paris, le 27/11/2024

Les formations aux professions sociales en 2023 :

légère baisse du nombre d'inscrits et de diplômés

La Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition les données sur les formations aux professions sociales en 2023, issues de son enquête annuelle auprès des écoles qui dispensent ces formations. Pour la première fois, elles comportent cette année des données sur le nombre de redoublants, le nombre de néo-bacheliers et les motifs d'interruptions définitives.

En 2023, 57 300 étudiants, dont 83 % de femmes, sont inscrits dans l'une des 1 100 formations aux professions sociales en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM). Parmi eux, 15 100 sont en formation d'éducateur spécialisé, 9 900 en formation d'accompagnant éducatif et social et 6 800 en formation d'assistant de service social.

Une légère baisse de l'effectif total des inscrits en 2023

S'insérant dans une tendance à la baisse entamée au début des années 2010, et malgré un rebond en 2021 (+3,1 %), l'effectif total d'inscrits, toutes années de formation confondues, diminue légèrement (-1,1 %) entre 2022 et 2023. Il décroît de 14,5 % entre 2010 et 2023. Ainsi, en 2023, les effectifs totaux d'inscrits diminuent dans la plupart des formations, parfois de façon relativement prononcée comme dans les formations de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) [- 8,8 %] et de moniteur éducateur (ME) [- 4,8 %]. Cependant, le nombre d'inscrits augmente pour le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (CAFDES) [+ 14,9 %], en formation d'assistant familial (AF) [+ 4,0 %] et d'éducateur spécialisé (ES) [+ 3,1 %].

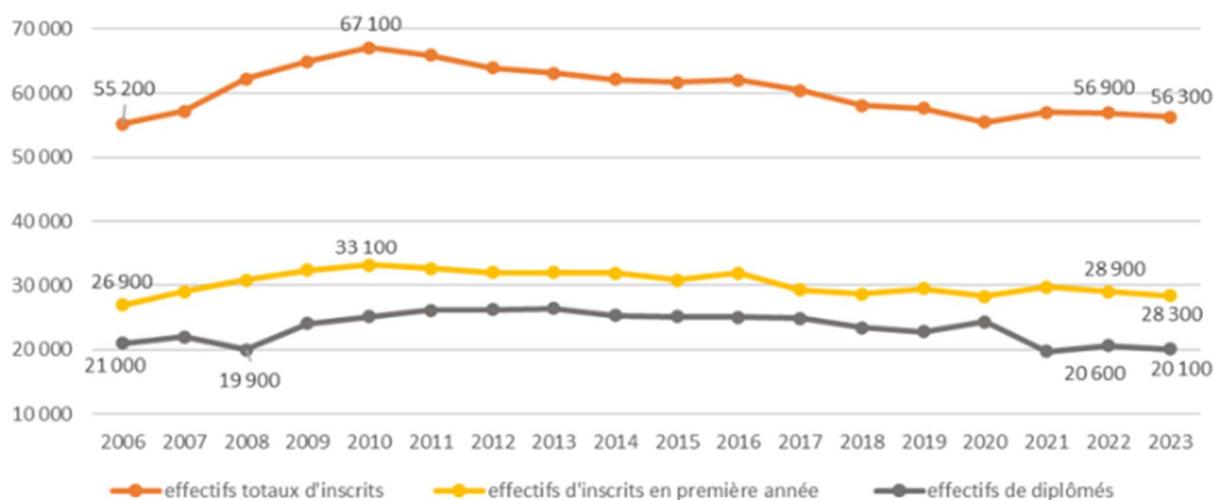
Une baisse plus marquée du nombre d'inscrits en 1ère année de formation

En 2023, le nombre d'inscrits en 1ère année de formation connaît, quant à lui, une baisse un peu plus élevée (-2,1 %) par rapport à 2022, et diminue de 11,2 % depuis 2010. La baisse du nombre d'étudiants en 1ère année concerne presque toutes les formations, avec des diminutions relativement importantes dans les formations d'Éducateur de jeunes enfants (EJE) [- 7,1 %], d'Accompagnant éducatif et social (AES) [- 6,6 %] et de ME [- 8,6 %]. A contrario, le nombre d'étudiants inscrits en 1er année en formation d'assistant familial (AF) croît fortement, de 36,9 %, porté par la région Hauts de France dans un contexte de fort besoin de recrutement des conseils départementaux de la région.

Des étudiants aux profils variables

Parmi les étudiants nouveaux inscrits en 1^{ère} année, 15,3 % sont néo-bacheliers, poursuivant immédiatement des études après leur obtention du baccalauréat. En pratique, seules les formations recrutant à un niveau baccalauréat ou inférieur peuvent en accueillir ; ils représentent alors 18 % des étudiants inscrits en 1^{er} année. La part des néo-bacheliers est beaucoup plus importante dans les quatre formations recrutant à un niveau baccalauréat ou équivalent que sont la formation d'Éducateur technique spécialisé (ETS) [35,1 %], la formation d'éducateur spécialisé (ES) [36,1 %], la formation d'assistant social (ASS) [41,1 %], et la formation d'éducateur de jeunes enfants (EJE) [47,1 %]. En 2023, 3,0 % des étudiants sont redoublants, taux variant de 0,5 % en formation d'assistant familial (AF) à 7,8 % en formation de médiateur familial (MF). Le redoublement est plus important en dernière année de formation quelle que soit la formation ; il est en moyenne deux fois plus important.

Graphique : Nombre d'inscrits et de diplômés dans les écoles de formation aux professions sociales, de 2006 à 2023



Notes : Les réponses d'une école dispensant la formation de conseiller en économie sociale et familiale ne sont pas prises en compte entre 2006 et 2020, en raison de l'incohérence de la série et de l'impossibilité de corriger ces données. Selon le diplôme préparé, la durée de formation à une profession sociale peut varier de 1 à 3 ans.

Champ : France métropolitaine et DROM. Ensemble des inscrits ayant commencé une session de formation à un moment de l'année considérée. Hors formations de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales (car données non disponibles sur longue période). C'est pourquoi, les chiffres d'inscrits (57 300) et de diplômés (20 700) cités dans le texte, qui prennent en compte ces deux formations, diffèrent de ceux

présentés dans le graphique.

Sources : DREES, enquêtes Écoles 2006 à 2023

Le nombre de diplômés diminue de 2,8 % en 2023

Le nombre de diplômés, hors validation des acquis de l'expérience (VAE) et allègement de scolarité, s'établit à 20 700 en 2023, en baisse de 2,8 % par rapport à 2022 après avoir connu une hausse entre 2021 et 2022 (+4,8 %). La baisse observée en 2023 est notamment due à la diminution du nombre de diplômés d'accompagnant éducatif et social (AES) [-9,2 %], d'assistant de service social (ASS) [- 7,9 %] et d'éducateur spécialisé (ES) [-3,5 %]. Certaines formations connaissent tout de même une augmentation du nombre de diplômés, parfois de façon importante, comme pour la formation de TISF (+31,8 %) et de CAFERUIS (+23,6 %).

Le taux de réussite aux examens de 2023 s'établit à 89 %, comme en 2022.

À ces 20 700 diplômes, s'ajoutent 6 000 diplômes acquis en VAE totale, 32 en VAE partielle et 1 500 en cursus d'allègement hors VAE de scolarité¹, soit un total de plus de 28 200 diplômés, en diminution de 3,5 % par rapport à 2022. Le nombre de diplômes acquis en VAE partielle ou allègement de scolarité augmente de 32,8 % par rapport à 2022, tandis que le nombre de VAE totales diminue de 11,7 % sur la même période.

En 2023, le taux d'interruption définitive de scolarité s'établit à 7,0 %

Depuis 2022, l'enquête permet de dénombrer les interruptions définitives de scolarité (par exemple abandon ou exclusion définitive) et les interruptions provisoires (par exemple année de césure, congé maternité, longue maladie.). En 2023, 5 600 étudiants ont interrompu leur formation, dont 4 000 définitivement, soit un taux d'interruption global de 9,7 % et un taux d'interruption définitive de 7,0 %², en baisse de 0,2 point par rapport à 2022.

Le taux d'interruption définitive de 2023 est généralement plus faible pour les formations menant aux diplômes de niveaux les plus élevés : il s'élève ainsi à 12,4 % dans la formation d'AES (niveau CAP-BEP) et à 1,8 % dans celle de CAFERUIS (niveau Licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1). Cependant, il est faible dans la formation d'AF (3,8 %) qui délivre un diplôme de niveau CAP-BEP). Il s'établit à 6,6 % dans la formation d'EJE (niveau Licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1), à 5,4 % dans celle d'ES (niveau Licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1).

À partir de 2023, l'enquête permet de connaître les raisons d'interruption. Dans 29 % des cas, le motif d'interruption définitive est une raison personnelle (par exemple congé maternité, motif familial ou de santé). L'interruption définitive peut également provenir de raisons scolaires, comme un changement d'établissement ou réorientation (13 %), des difficultés scolaires (6 %), voire une exclusion définitive (5 %). La raison peut aussi être professionnelle, comme un changement de situation professionnelle (reprise d'emploi par exemple) (9 %) ou bien des difficultés rencontrées pour le stage ou l'alternance (pour trouver le stage ou au cours du stage) (9 %). Dans 6 % des cas il s'agit de motifs financiers (difficultés pour financer la formation, le logement, etc.), et dans 5 % des cas une autre raison. Enfin, dans 19 % des cas l'école interrogée ne connaît pas le motif.

L'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sociales

L'ensemble des données régionales et nationales sur les formations aux professions sociales en 2023, avec un historique remontant pour certaines séries jusqu'en 1967, sont accessibles sur le site data.Drees dans le jeu de données « [La formation aux professions sociales](#) ». Elles contiennent des informations, déclinées par diplôme, sur le nombre d'établissements de formations, de candidats, d'inscrits, dont ceux en première année, d'inscrits bénéficiant d'un financement, de diplômés et de validation des acquis de l'expérience (VAE), la part de femmes et d'hommes parmi les inscrits et parmi les diplômés, le nombre d'interruptions de formation etc.

Ces données sont issues de l'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sociales (« enquête Écoles »), mise en place en 1983. Elle porte sur les formations aux diplômes suivants :

- Diplômes de niveau 3 (CAP, BEP) : aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, accompagnant éducatif et social, assistant familial ;
- Diplômes de niveau 4 (Baccalauréat) : technicien de l'intervention sociale et familiale, moniteur-éducateur ;
- Diplômes de niveau 6 (Licence, licence professionnelle, Maîtrise, master 1) : éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale familiale, assistant de service social, médiateur familial, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), certificats nationaux de compétence de délégué aux prestations familiales et de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- Diplômes de niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur) : diplôme d'ingénierie sociale (DEIS), certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (CAFDES).

¹Les étudiants en allègement de scolarité hors VAE sont dispensés, du fait de leur parcours scolaire antérieur, de passer certaines des épreuves nécessaires à l'obtention du diplôme, mais cela en dehors du cadre de la VAE partielle.

²On rapporte le nombre d'interruptions de l'année 2023 à la somme du nombre d'inscrits au 1^{er} semestre 2023 et de la moyenne des nombres d'inscrits aux seconds semestres 2022 et 2023